



**AUTORISATION  
DE STATIONNEMENT  
REGLEMENT TEMPORAIRE**

Le Maire de Bar-sur-Aube,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2211-1, L2212-1, L 2212-2, L 2213-6 et L2212-5,

Vu le Code de la Route et son article R417-10 et suivants,

Vu l'arrêté et l'instruction interministériels du 11 février 2008, modifiant l'arrêté du 24 novembre 1967 relatifs à la signalisation routière,

Vu l'arrêté général de la circulation et de stationnement n°2022\_021 du 18 janvier 2022,

Vu l'arrêté municipal n°2023\_265 portant autorisation de l'organisation d'une vente au déballage,

Considérant qu'il convient de définir et régler les conditions générales des occupations privatives du domaine public, ainsi que les règles de sécurité publique et de circulation en vue de créer un cadre de vie harmonieux tout en favorisant l'activité commerciale,

Considérant la décision prise par l'association « Les Vitrines de Bar-sur-Aube » dans le cadre de la « Journée Nationale du Commerce de Proximité » du 14 octobre 2023, de solliciter la présence de Mme RECORDA en vue d'installer un manège enfantin sur le devant de la Place Carnot.

**ARRETE**

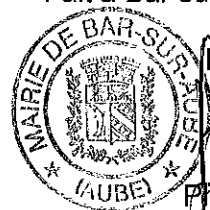
**Article 1** : Afin que l'installation du métier forain se déroule dans les meilleures conditions possibles, le stationnement sera interdit rue d'Aube (5 places face à la bijouterie Joffrin) du vendredi 13 octobre 2023 à partir de 14h00 au dimanche 15 octobre 12h00.

**Article 2** : La signalisation appropriée sera mise en place par les soins des services municipaux.

**Article 3** : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera poursuivie conformément aux lois en vigueur.

**Article 4** : Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques, la Gendarmerie et la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé pour information à Madame le Commandant de la Gendarmerie de Bar sur Aube et Monsieur le Chef du Centre de Secours de Bar sur Aube.

Fait à Bar sur Aube, le 5 octobre 2023



Le Maire,

Philippe BORDE